

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Marseille



Thierry TROTTIER
Président du tribunal
administratif de Marseille



Effectifs de la juridiction :

102

personnes dont :

40

magistrats

62

agents de greffe
et aides à la décision

“
La salle des pas perdus du tribunal administratif de Marseille a résonné des pas de plus de deux cents magistrats administratifs venus de toutes les juridictions administratives françaises et accueillis dans le cadre de la « conférence des présidents » organisée en juin 2023 par la cour administrative d'appel et le tribunal administratif phocéens. Cette réunion bisannuelle est l'occasion d'échanger sur les pratiques des différentes juridictions afin d'améliorer le service rendu à nos concitoyens. Cette année, les participants ont notamment travaillé sur la médiation ou le recours pour excès de pouvoir.

Les audiences se sont également succédé à un rythme soutenu. En effet, avec 11 268 dossiers, le tribunal n'a jamais jugé autant d'affaires qu'en 2023. En parallèle, le nombre de recours adressés au tribunal a atteint pour la première fois la barre des 12 000 affaires enregistrées.

Pour faire face à cette augmentation de demande de justice, plus importante que dans les autres juridictions administratives, un pôle social a été créé en septembre 2023 afin de centraliser le traitement de nombreux recours, un sur cinq, portant sur les contentieux dits « sociaux » (droit au logement opposable, RSA, aides aux personnes handicapées, APL...).

Parmi les autres contentieux, le tribunal s'est notamment prononcé sur la déclaration d'utilité publique de la constitution d'une réserve foncière sur une partie de la rue d'Aubagne à Marseille où des immeubles s'étaient effondrés en 2018. Le tribunal a ainsi eu l'occasion de considérer que le projet d'aménagement d'une partie de cette rue, qui s'inscrit dans une opération plus globale de requalification du centre-ville de Marseille, répond à une finalité d'intérêt général et que le bilan est en faveur de cette opération d'aménagement.

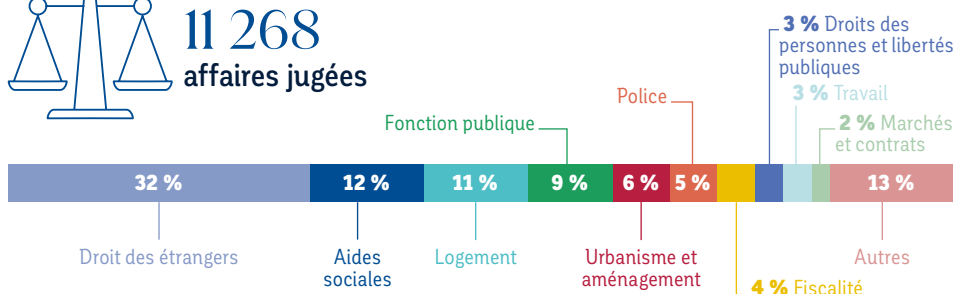
Le 4 octobre 2023, jour anniversaire de la promulgation de la Constitution de 1958, le tribunal a organisé, comme de nombreuses autres juridictions françaises, la Nuit du droit. La salle d'audience principale du tribunal s'est révélée trop petite pour accueillir le public venu en nombre pour non seulement assister à deux procès fictifs et humoristiques, mais aussi y participer en votant pour les solutions.

La centaine de personnes travaillant au tribunal administratif de Marseille est de nouveau prête à affronter les défis de l'année 2024.

2023 en chiffres



11 268
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 586

affaires jugées en urgence (référés)

+24 % par rapport à 2022



10 mois et 16 jours

de délai moyen de jugement

-3 jours par rapport à 2022

79,6 %

des recours déposés par téléprocédure



35 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



82

médiations engagées

43 % de taux de réussite